

Le Togo découpé en 116 communes en vue des élections locales



Le projet de loi portant création des communes a été voté vendredi par les députés réunis en séance plénière. 59 députés majoritairement issus du Groupe parlementaire UNIR ont accordé leurs voix au projet du gouvernement et qui institue 116 communes au Togo. L'Opposition a voté contre le texte.

Selon le texte qui est devenu désormais une loi, le territoire togolais est découpé en 116 communes. A noter que 6 des communes se retrouvent dans la nouvelle préfecture d'Agoè. Le reste de la préfecture du Golfe compte également 6 communes. Ce qui est dénoncé par l'opposition qui fustige des calculs politiques du pouvoir de Faure Gnassingbé. Aux termes de la loi, toutes les préfectures comptent au moins 2 communes.

Alors que plusieurs députés de l'opposition dénoncent la promotion d'un groupe ethnique au détriment des autres et des calculs politiques du pouvoir pour contrôler l'essentiel des communes, le ministre Payadowa Boukpassi de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales recuse et explique.

« Ces communes sont créées sur la base d'un regroupement judicieux des cantons ou des quartiers de certains grands cantons proposé dans la feuille de route sur la décentralisation et les élections locales établie par le

comité créé à cet effet par le gouvernement », a indiqué le ministre.

Pour M. BoukpeSSI les critères ayant permis le découpage sont la situation géographique, les aspects sociologiques et historiques, les potentialités économiques locales et les aspects démographiques.

{loadmoduleid 210}

Des députés de l'opposition ont demandé de revoir ces critères ainsi que les dénominations de certaines communes. D'autres ont proposé d'ajourner le vote de la loi pour trouver un consensus.

Mais les députés du pouvoir ont estimé qu'il n'y a pas moyen de retourner en arrière. La loi a été validée par 59 contre 21.

Le vote de la loi instituant les communes devra être suivi par l'organisation des élections locales, annoncées préalablement pour au plus tard décembre 2018.